

Arrêté n° 2390 CM du 25 octobre 2021 portant nomination de M. Yves Jules Ernest Haupert en qualité de chef du service de la communication

(NOR : DRH2122669AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°114 NS du 25/10/2021 à la page 7488 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 25/10/2021

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 octobre 2021,

Arrête :

Article 1er

M. Yves Jules Ernest Haupert est nommé en qualité de chef du service de la communication à compter du 26 octobre 2021.

Art. 2

Le ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Yves Jules Ernest Haupert et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 octobre 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'éducation,
de la modernisation de l'administration,
Christelle LEHARTEL.